

**MAIRIE D'ORGELET**

**2 rue du château**

**39 270 ORGELET**

**[mairie@orgelet.com](mailto:mairie@orgelet.com)**

**03 84 35 54 54**

**DOSSIER DE CONSULTATION POUR**

**LA REALISATION DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES**

**sur le site de L'EGLISE DE SEZERIA**

**CONSULTATION SANS PUBLICITE PREALABLE**

**marché à procédure adaptée**

**décret n° 2016-360 du 25 mars 2016**

**article 27 du Code des Marchés Publics**

## **ARTICLE 1 : Contexte scientifique**

L'église de Sézéria est située dans un secteur archéologiquement sensible, alimenté de découvertes depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Un grand nombre de *tumuli* ont été repérés à proximité du hameau de Sézéria par V. Pique, au sud du lieu-dit *le Dievan*, tandis qu'un *tumulus* fouillé au XIX<sup>e</sup> siècle a livré du mobilier protohistorique et plusieurs sépultures mérovingiennes entre Sézéria et Orgelet, au lieu-dit *l'Etang-d'Ecole* (ou l'Etang des Colles). L'Antiquité est également bien représentée : selon la tradition, le nom de Sézéria serait issu de *Cesarea*, nom donné par César lui-même. Les textes du XIX<sup>e</sup> siècle mentionnent une agglomération secondaire romaine à Chavéria-Moutonne : cette dernière pourrait s'étendre jusqu'à Sézéria au vu de certains indices archéologiques découverts sur la commune. Une voie présumée romaine, dite voie d'Agrippa et desservant le Rhin à Lyon, sous le nom de *Grand Chemin de Lyon* ou *Chemin des Allemands*, passait par la commune entre le village et l'église. Toutefois, des sondages réalisés en 1997 préalablement à des travaux ont prouvé que ce chemin est postérieur à l'époque romaine sur la commune de Chavéria. Aux environs de l'église de Sézéria ont été recueillies des monnaies supposées grecques et romaines au XIX<sup>e</sup> siècle et des puits anciens ont été repérés, tandis que des prospections pédestres plus récentes ont permis de recueillir des tuiles gallo-romaines au lieu-dit *Condamine*. Lors d'une prospection effectuée en 1996, L. Joan a remarqué dans le cimetière situé devant l'église un tronçon de colonne gallo-romaine. Dans ce même secteur, un lot de céramique a été trouvé en 1999. Ce dernier indiquerait une occupation comprise entre le II<sup>e</sup> siècle et le haut Moyen Âge.

Sézéria était le centre de la paroisse comprenant Chavéria, Chatagna et Moutonne. L'église, dans son état actuel, comprend essentiellement des élévations datables de la fin du Moyen Âge ainsi que des ajouts postérieurs (clocher-poche, « presbytère », chapelles et sacristie au chevet). Cependant, des vestiges bâtis a priori plus anciens, potentiellement romans, sont perceptibles à la transition entre le clocher-poche et la nef.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le village fut déplacé, se rapprochant alors de Chavéria ; l'église devint isolée et subit fréquemment les débordements de la rivière, ce qui contribua à son abandon. Les communes de Chavéria et Moutonne construisirent leur propre église en 1832 et 1870. L'église de Sézéria fut désaffectée en 1902, mais garda son cimetière, tandis que des offices y furent encore célébrés jusqu'en 1932. L'église fut ensuite laissée à l'abandon et la voûte de la nef s'effondra en 1965. Des travaux sur le clocher (nouvelle charpente) furent entrepris dans les années 1980.

## **ARTICLE II : Objectifs des sondages et principes méthodologiques**

La commune souhaite sauvegarder l'église de Sézéria, inscrite MH en tant que ruine. Une étude de diagnostic a été commandée à l'architecte Simon Buri. Pour finaliser cette étude, **deux sondages (longueur : 1,5 m ; largeur : 1,5 ; profondeur : 1,5 m) au pied du mur ouest du clocher-poche et au pied du mur sud de son annexe méridionale** doivent être réalisés **afin de vérifier la nature et la profondeur des fondations** (voir le plan annexé).

Au vu de la sensibilité archéologique du site, ces sondages devront être réalisés par des **archéologues**.

Ils seront effectués **jusqu'à atteindre la base des fondations de l'église** (avec toutefois une cote maximale de profondeur de 1,50 m), afin que la totalité du décaissement prévu pour les travaux soit fouillé.

L'emprise initiale de chaque sondage pourra être élargie au moyen de paliers dans le respect des normes de sécurité en vigueur.

### **ARTICLE III : L'objectif de l'opération :**

L'objectif de l'opération sera de **documenter les vestiges rencontrés et la stratigraphie conservée, qui pourront témoigner des différentes phases de construction de l'église ainsi que d'éventuelles structures antérieures au lieu de culte.**

Le cimetière actuel entoure l'église : l'emplacement des sondages, en particulier celui attenant à la chapelle sud, a constitué un lieu d'inhumation privilégié.

Il conviendra de **dater** autant que possible la ou les phases d'inhumation éventuellement rencontrées. Compte tenu de la relative incertitude concernant le nombre de sépultures qui pourront être rencontrées lors de la réalisation des sondages, le service régional de l'archéologie pourra enclencher une ou plusieurs tranches conditionnelles au-delà de cinq tombes complètes. Chaque tranche conditionnelle sera de l'ordre de 3 jours ouvrés, par groupe de 5 sépultures supplémentaires, pour l'ensemble de l'équipe de fouille.

### **ARTICLE IV : Le responsable de l'opération , la composition de l'équipe :**

Le responsable de l'opération devra être un **archéologue médiéviste, spécialiste de l'archéologie des édifices religieux.**

La découverte de sépultures au sein des sondages étant probable, il devra être accompagné d'un **anthropologue.**

Il conviendra que le responsable d'opération se rapproche de l'ASPHOR (Association de Sauvegarde du Patrimoine Historique et naturel d'Orgelet et sa Région) et de Simon Buri, qui pourront apporter leurs connaissances sur l'histoire de l'église et sur le projet de valorisation du site.

### **ARTICLE V : Démarches préalables :**

En préalable, au début de l'opération, le responsable devra demander une **autorisation de sondage** au service régional de l'archéologie.

Sa demande comportera les éléments suivants :

- mode d'enregistrement des données,
- détail de leur mise en œuvre,
- méthodologie adoptée (en particulier pour les structures complexes et pour les inhumations dont la fouille se fera dans le respect des règles de l'art en matière d'archéologie funéraire et d'anthropologie de terrain).

### **ARTICLE VI : Formalités de restitution du rapport de fouilles :**

La totalité des structures sera relevée en **plans géoréférencés et en coupes.**

Il en sera réalisé un **descriptif détaillé accompagné d'une iconographie adaptée** (relevés, dessins, photographies, ...).

Le rapport devra s'attacher à apporter tous les éléments (descriptions précises, coupes, plans, photographies, ...) permettant d'**apprécier la nature et l'intérêt des vestiges** mis au jour.

Il comprendra en outre un **inventaire des unités stratigraphiques et des structures archéologiques**, en précisant :

- leurs relations,
- un inventaire du mobilier archéologique, ordonné par catégorie et par unité d'enregistrement,
- un inventaire des documents graphiques,
- un inventaire des documents photographiques,
- un inventaire de la documentation écrite.

Le rapport sera transmis en **version numérique et en 4 exemplaires papier au SRA** qui en assurera la répartition.

#### **ARTICLE VII : modalités de présentation des candidatures et des offres**

les candidatures devront permettre la composition de l'équipe : fonction du responsable d'équipe, fonction des collaborateurs.

Les candidatures pourront apporter quelques références des travaux similaires déjà réalisés.

Les offres devront comprendre toutes dépenses afférentes à l'opération. Elles seront présentées de manière à connaître le prix de l'offre de base, et des éventuelles tranches conditionnelles.

Les candidatures et les offres pourront parvenir en version papier au secrétariat de la mairie d'Orgelet : 2 rue du château – 39 270 ORGELET, par voie postale, ou en remise contre récépissé, ou en version numérique à l'adresse suivante : [mairie@orgelet.com](mailto:mairie@orgelet.com).

#### **ARTICLE VIII : VISITE DE SITE DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :**

Une visite préalable du site est possible sur rendez vous auprès des services administratifs de la Mairie : [mairie@orgelet.com](mailto:mairie@orgelet.com), 03 84 35 54 54

Le dossier de candidature contenant les offres seront remis impérativement, contre accusé de réception, avant le **MERCREDI 30 MAI 2018 A 12 HEURES.**

**Annexes : plan des sondages à réaliser**